

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 7 Février 2008**

L'an deux mille huit et le sept février  
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 16 Janvier 2008

**Étaient présents** : Mme ALQUIER, Mr ANZALONE, Mme BASSO, Mr BEDEL, Mr BENAC B, Mr BENAC C, Mr BENAZET, Mr BERNARD, Mr BOIX, Mr BONEL, Mme BOUFFARTIGUE, Mr BROS, Mr CARON JOURDA, Mr CENA, Mr CESAR, Mr CHERBONNIER, Mme COMA, Mr CONDIS, Mr CORATO, Mme DEDIEU CASTIES, Mr DEJEAN (remplacé par Mr BOUVIER), Mr DELMAS, Mr DESCONS, Mr DESPIERRE, Mr GALY, Mme GAUTRAND, Mr GHIRARDO, Mme GIACOMIN, Mr GOUAZE, Mr HALIOUA, Mr HELLE, Mr ICART, Mr IRIART, Mr LABORDE, Mr LAFAILLE, Mr LECHEVALIER, Mr LEMASLE, Mme LIBERATI, Mme MALET, Mr MICHEL, Mr MINOVEZ, Mme RAGOUILLAUX, Mr ROUGER, Mr ROUJAS, Mr ROUSSE, Mr SEYRAT, Mme SOMPROU, Mme SUZANNE, Mlle TEMPESTA, Mr VALETTE, Mme VIDAL, Mr VIGNES

**Étaient excusés** : Mme ALLENOU, Mr ASNA, Mr AUDOUBERT, Mr BIMA, Mr CARRERE, Mme CASSIER, Mr CHAUBET, Mr CRABE, Mr DARBAS, Mme DELAVERGNE, Mr DEVIC, Mme FORTANE, Mr GAY, Mme GRANDET, Mr LACOSTE, Mr LASSALLE, Mme LEVASSEUR, Mme MARCHET, Mme RAFFIT, Mr RIVIERE, Mr RUQUET, Mr SEPOLD, Mr VIDAL

**Secrétaire de séance** : Mr BONEL

Délibération N° 08.01.07



**Objet : Réalisation d'un branchement électrique à la crèche de Marquefave**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a fait étudier les travaux suivants :

- réalisation d'un branchement façade monophasé avec fourniture et pose d'un coffret coupe circuit encastré dans le mur et d'un tableau compteur/disjoncteur à l'intérieur de la crèche de Marquefave.

Le coût total de ce projet est estimé à 1179 €.

Monsieur le Président précise que le Syndicat Départemental se chargerait de solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la Communauté de Communes du Volvestre après déduction de cette subvention, la contribution de la Communauté de Communes du Volvestre serait au plus égale à 331€.

Le Conseil Communautaire demande au Syndicat de réaliser les travaux tels que décrits dans les plans joints sous les meilleurs délais.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la Communauté de Communes du Volvestre s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 331€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:**

- de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG
- de verser la contribution de la Communauté de Communes du Volvestre au plus égale 331€ au Syndicat départemental
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget annexe Petite Enfance 2008
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 15.02.08.

